



LES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

Un réseau de professionnels
en gestion de l'eau

Document de présentation

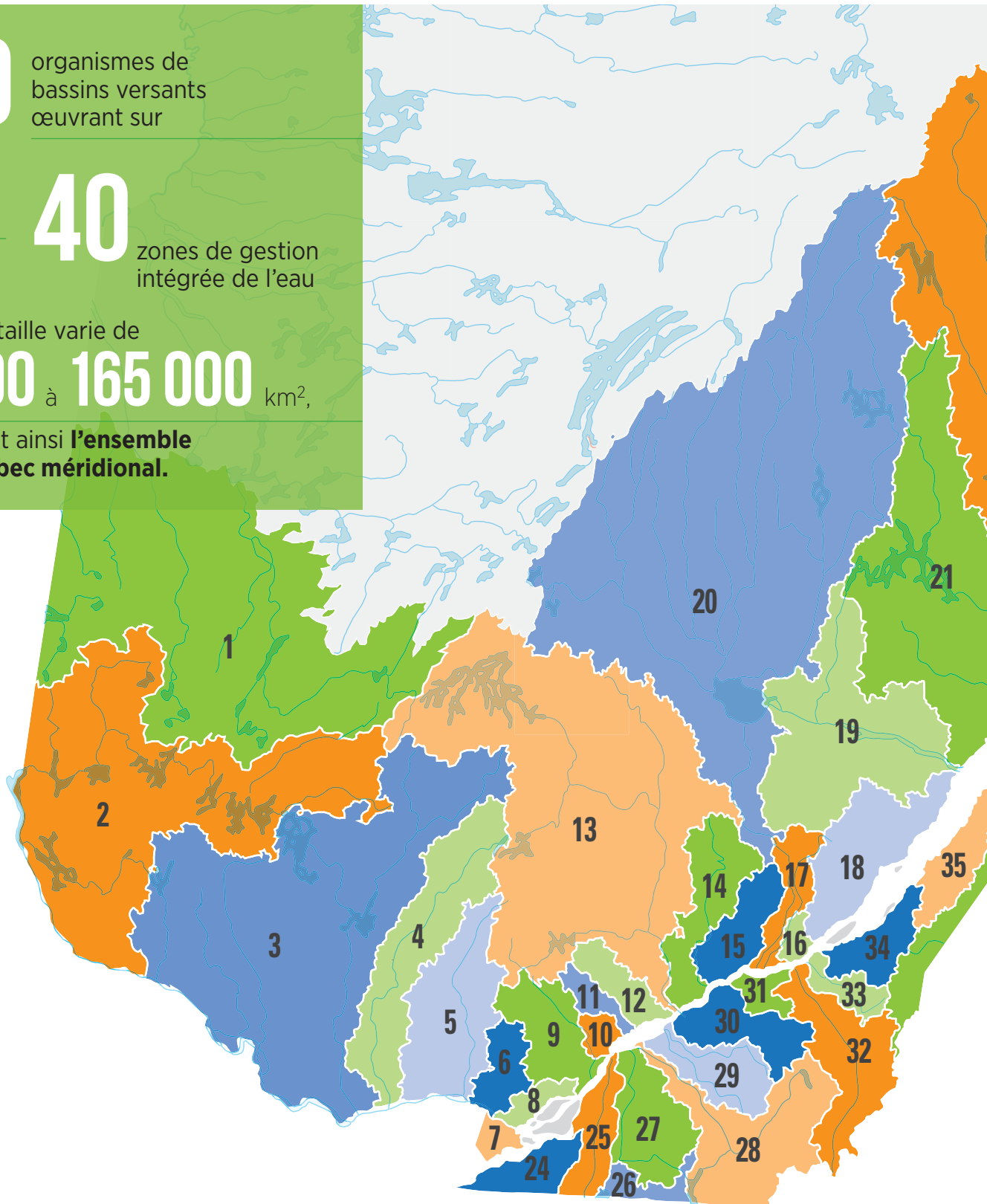
40 organismes de bassins versants œuvrant sur

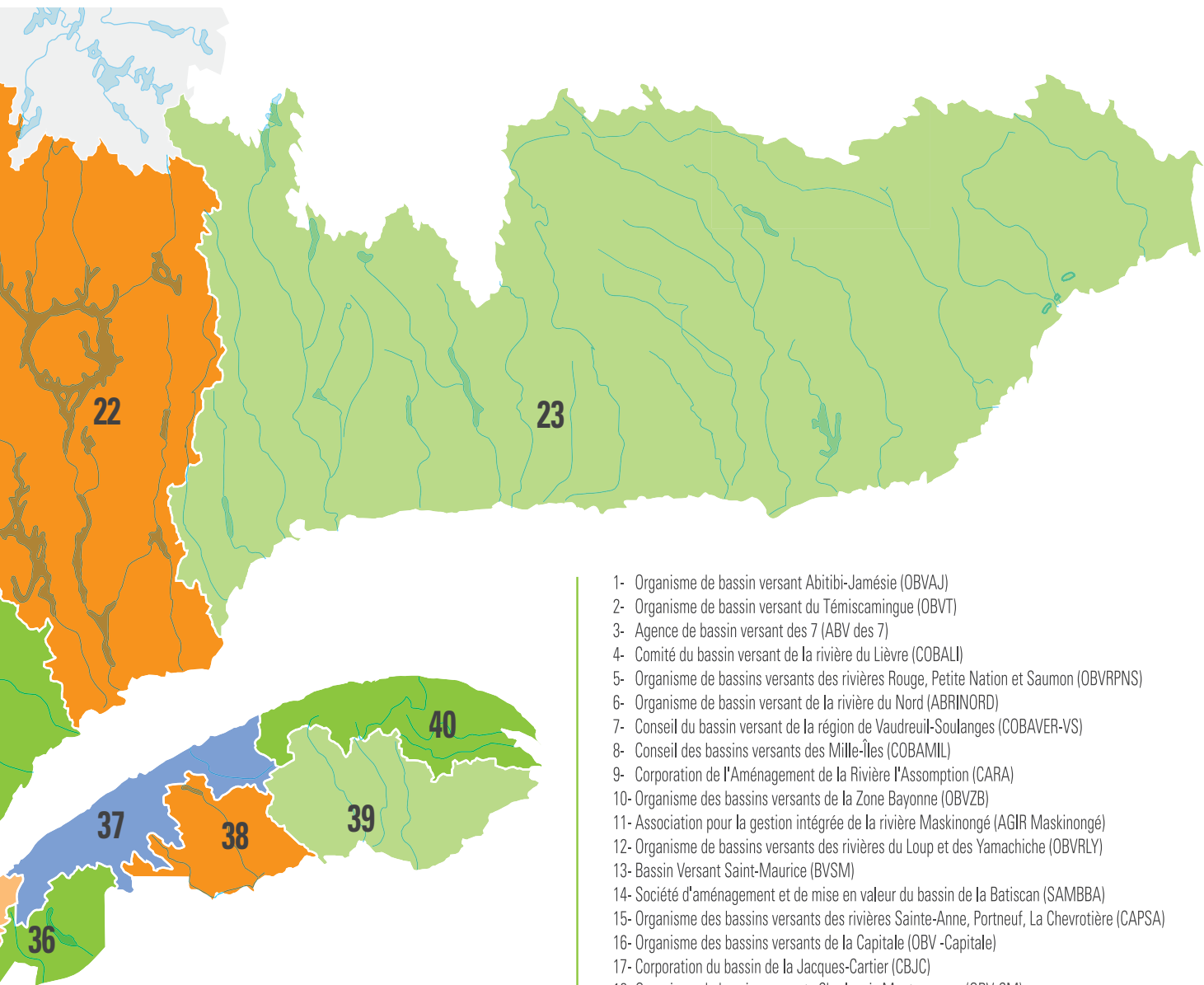
40 zones de gestion intégrée de l'eau

dont la taille varie de

1 000 à **165 000** km²,

couvrant ainsi l'ensemble du Québec méridional.





Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec

- 1- Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)
- 2- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
- 3- Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7)
- 4- Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)
- 5- Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS)
- 6- Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)
- 7- Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS)
- 8- Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
- 9- Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
- 10- Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB)
- 11- Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)
- 12- Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)
- 13- Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
- 14- Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)
- 15- Organisme des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf, La Chevrotière (CAPSA)
- 16- Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV -Capitale)
- 17- Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
- 18- Organisme de bassins versants Charlevoix Montmorency (OBV-CM)
- 19- Organisme de bassin versant du Saguenay (OBVS)
- 20- Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBVLSJ)
- 21- Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN)
- 22- Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM)
- 23- Organisme de bassins versants Duplessis (OBVD)
- 24- Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Chateauguay (SCABRIC)
- 25- Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
- 26- Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM)
- 27- Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)
- 28- Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
- 29- Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
- 30- Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)
- 31- Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)
- 32- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
- 33- Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
- 34- Organisme des Bassins Versants de la Côte-du-Sud (OBV Côte-du-Sud)
- 35- Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup (OBAKIR)
- 36- Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean (OBVFSJ)
- 37- Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)
- 38- Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR)
- 39- Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)
- 40- Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG)

Planifier pour assurer la conservation de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés en favorisant la concertation, la mobilisation et le passage à l'action

Les Organismes de bassins versants (OBV) travaillent à l'échelle des unités hydrographiques, où chacune d'elles fait l'objet d'une planification pour assurer la conservation de l'eau et des milieux associés. Cette planification est réalisée dans le cadre d'un processus de concertation et de mobilisation des intervenants régionaux et locaux; d'information, de consultation et de sensibilisation des citoyens. Les Organismes de bassins versants ont ainsi pour rôle de rallier acteurs et citoyens derrière une vision commune de l'eau sur leur territoire et de leur permettre d'harmoniser leurs actions.

Les Organismes de bassins versants du Québec, ce sont 250 professionnels en gestion de l'eau et plus de 800 acteurs de tous les milieux, impliqués sur les tables de concertation.

Le mandat des Organismes de bassin versant est de « coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. »

– Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, 2022, C-8, a. 14(3)(a)



Pourquoi gérer à l'échelle du bassin versant ?

Le bassin versant est le territoire naturel d'écoulement de l'eau; une unité hydrographique dont les frontières ne répondent pas aux limites administratives. Sachant que les affectations du territoire et les usages de l'eau ont une incidence directe sur la ressource et que ces impacts s'accumulent d'amont en aval, il importe que les décisions de gestion soient prises en considérant l'ensemble du bassin versant.

C'est aussi pourquoi le gouvernement du Québec a opté pour la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant et a confié sa mise en œuvre aux 40 Organismes de bassins versants.

Les plans directeurs de l'eau : des outils d'aide à la décision

Pour chaque zone de gestion, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Elle présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Les actions, qu'ils décideront de mettre en œuvre, contribueront à l'avancement vers l'atteinte de leurs objectifs.

Les objectifs de protection et de conservation des milieux hydriques et humides poursuivis visent à pérenniser les bénéfices associés à ces derniers, soit notamment :

- La prévention et la réduction de la pollution;
- La réduction des risques d'inondation et d'érosion;
- L'approvisionnement en eau potable;
- La recharge de la nappe phréatique;
- La conservation de la biodiversité;
- La protection des sols et des cultures;
- La séquestration du carbone et l'atténuation des impacts des changements climatiques;
- La contribution à la valeur des terrains;
- Le maintien et la conciliation de divers usages.

Les plans directeurs de l'eau sont réalisés dans le cadre d'un processus de concertation régionale et locale. Ils s'appuient d'une part sur la participation de représentants des milieux municipal, économique, gouvernemental, Premières Nations, agricole, environnemental et communautaire à la table de concertation qui compose l'Organisme de bassins versants. Ils se fondent d'autre part sur la participation citoyenne, soit sur différents processus de consultation publique. C'est ce mécanisme de gouvernance participative qui permet à l'OBV de cibler les priorités en matière d'objectifs et d'actions qui figureront au plan directeur de l'eau. Les plans directeurs de l'eau sont aussi régulièrement révisés et mis à jour. Ils sont soumis à l'approbation officielle du gouvernement du Québec, une fois révisés par les ministères impliqués dans la gestion intégrée de l'eau.

Ce sont ainsi des documents de planification représentatifs du milieu, socialement acceptables, actualisés et légitimes.

De même, les décisions prises en matière d'aménagement du territoire doivent tenir compte des priorités établies au sein de chaque zone de gestion de l'eau par bassin versant.

La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 a notamment pour cible qu'à l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau dans leurs outils de planification du territoire.

La mise à jour de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) prévoit que les plans métropolitains et les schémas d'aménagement et de développement définissent les grandes orientations et contiennent des objectifs, des cibles ainsi que toute autre mesure propre à assurer ou à favoriser sa mise en œuvre. Ils doivent notamment [...] « planifier l'aménagement d'une manière compatible avec la protection, la disponibilité et la gestion intégrée de la ressource en eau » (2023, c. 12, a. 10)

MANDATS

Un Organisme de bassins versants peut se voir confier par le gouvernement tout mandat afin de le conseiller en matière de gouvernance de l'eau. Il peut aussi accepter des contrats qui lui seraient confiés par une municipalité, une institution, une firme, un organisme et ainsi collaborer à une multitude de projets.

LES OBV : DES ALLIÉS POUR LA PLANIFICATION RÉGIONALE LIÉE AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES...

Les municipalités régionales de comté (MRC) doivent élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, à l'échelle de leur territoire et dans une perspective de gestion de l'eau du ou des bassins versants sur lequel ou lesquels elles se situent. L'objectif de ce plan est d'identifier ces milieux afin de mieux planifier les actions et interventions, notamment celles relatives à la conservation (Loi sur l'eau, article 15.2).

Lors de l'élaboration de ce plan, la MRC a consulté les OBV afin de tenir compte des éléments contenus dans le ou les plans directeurs de l'eau. Les objectifs de conservation inclus aux plans directeurs de l'eau des OBV sont aussi élaborés en tenant compte des besoins des MRC situées sur leur territoire de manière à ce que celles-ci puissent s'y baser pour élaborer leur plan régional des milieux humides et hydriques. Au-delà de ces obligations légales, les OBV, par leur connaissance du territoire, leur rôle de concertation et l'échelle même de leurs interventions, sont de précieux alliés pour la planification régionale reliée aux milieux humides et hydriques.



... POUR LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Le Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ), en collaboration avec les 40 Organismes de bassins versants qui en sont membres et plusieurs collaborateurs scientifiques, a réfléchi à des solutions pour une meilleure gestion des inondations, tant en matière de prévention que de mesures d'urgence et de rétablissement. Parmi celles-ci, plusieurs peuvent être confiées aux OBV :

- réaliser ou collaborer à la cartographie des aléas fluviaux et des risques associés ;
- coordonner la réalisation de plan de prévention des risques fluviaux à l'échelle des bassins versants ;
- documenter les événements de crue ; diagnostiquer la vulnérabilité des collectivités ;
- sensibiliser les acteurs du territoire — responsables de l'aménagement ou propriétaires riverains — au respect des dynamiques naturelles des cours d'eau ;
- accompagner les municipalités pour identifier leurs lacunes en matière de gestion durable des eaux pluviales ;
- appuyer la réalisation de plans de gestion du ruissellement et des sédiments ;
- favoriser une meilleure gouvernance des risques en assurant la concertation des acteurs impliqués dans la prévention, les interventions et le rétablissement ;
- sensibiliser, informer et développer des outils pour améliorer la culture du risque au sein de la population.

Les OBV travaillent déjà depuis quelques années en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique en premier lieu, puis avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts notamment à développer et tester un protocole de documentation des inondations partout au Québec.

... POUR L'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE

De nombreux OBV ont offert leurs services afin d'analyser la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable, et ce afin de répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). L'analyse a permis d'établir des priorités d'action ou l'établissement de mesures d'urgence lorsque seront élaborés les plans de protection et de conservation des sources. Les OBV demeurent des partenaires de référence pour cette étape à venir.

... POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS HYDROCLIMATIQUES

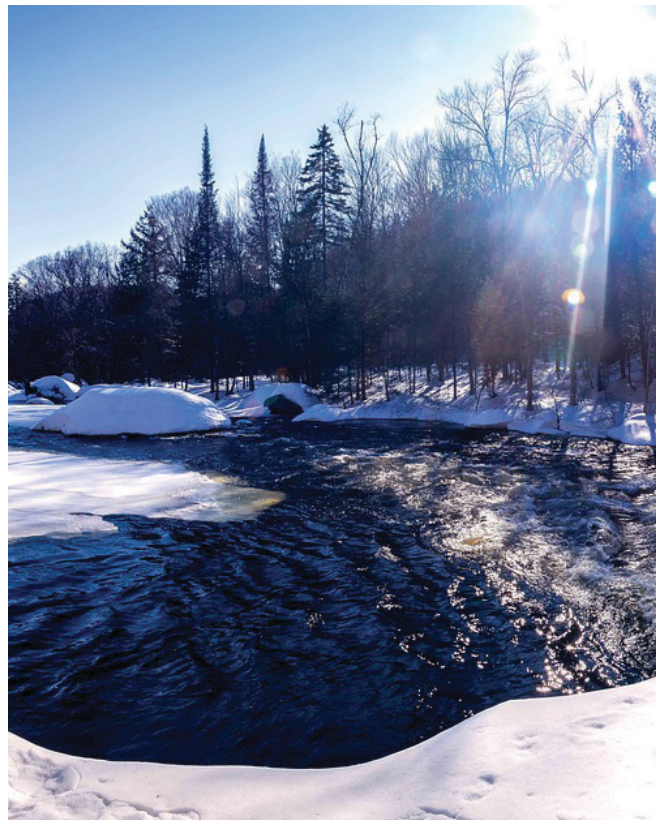
Les Organismes de bassins versants ont développé différentes initiatives leur permettant d'accompagner les municipalités et le gouvernement dans la lutte aux changements climatiques. Plusieurs œuvrent au développement et à la mise en œuvre de plans d'adaptation aux changements hydroclimatiques en collaboration avec les collectivités de leur territoire.

... ET POUR TOUT DOSSIER RELIÉ À LA GESTION DE L'EAU

Les OBV du Québec disposent des connaissances et du savoir-faire nécessaires leur permettant de travailler avec une multitude d'acteurs sur des dossiers tels que la gestion durable des eaux pluviales, l'application de pratiques agroenvironnementales, la préservation et la restauration des milieux aquatiques – dont les lacs et les rivières, de même que sur tous les autres dossiers exigeant la concertation, la participation publique et la médiation.

La gestion intégrée de l'eau au Québec

Avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002, le Québec s'engage sur la voie de la gouvernance participative et de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en confiant sa mise en œuvre à 33 organisations agissant sur 33 bassins versants prioritaires. En 2009, le gouvernement déploie la gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du Québec méridional en découpant le territoire en 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. C'est la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, ou Loi sur l'eau, adoptée en 2009 et modifiée en 2018, puis 2022, qui confère un cadre législatif à la gestion intégrée des ressources en eau et qui reconnaît ainsi officiellement le rôle des Organismes de bassins versants. La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 a pris la suite de la Politique nationale de l'eau. Elle a été mise en œuvre par un premier plan d'action qui a couvert la période 2018-2023. Le 9 décembre 2020 fut créé le Forum d'action sur l'eau par le ministère de l'Environnement. En collaboration de cinq autres ministères et de partenaires externes, il offre un lieu de concertation des principaux acteurs de l'eau.





Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS
VERSANTS DU QUÉBEC**

870 avenue de Salaberry, bureau R-35
Québec (Québec) G1R 2T9

418 800-1144 | robvq.qc.ca | info@robvq.qc.ca

Suivez-nous   